

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE
Demande de remboursement de crédit
(Art 345-24 du code des impôts)

Date de réception de la demande

N° d'enregistrement au registre contentieux

I – IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom-Prénom / Raison Sociale : N° TAHITI :

Activité exercée : Téléphone :

Adresse géographique : Adresse mail :

Boîte postale : Code postal : Commune :

II – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Le soussigné (nom, prénom, qualité) :

Atteste que l'entreprise présentant cette demande est à jour dans le dépôt de ses déclarations de taxe sur la valeur ajoutée. Elle sollicite le remboursement de la somme de (en lettres) :

Au titre de la période :

et réduit, à due concurrence, le montant du crédit à reporter sur la prochaine déclaration.

A Papeete le :

Signature :

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal.

III – RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Attention : Le crédit d'impôt est remboursable trimestriellement si la déclaration trimestrielle ou si chacune des déclarations de ce trimestre fait apparaître un crédit de taxe déductible. La demande n'est recevable que lorsque le crédit à rembourser est égal ou supérieur à 100.000FCP. La demande doit être déposée avant le dernier jour du mois qui suit le trimestre civil faisant apparaître le crédit dont le remboursement est sollicité. A la fin du quatrième trimestre civil, la demande n'est recevable que lorsque le remboursement demandé est égal ou supérieur à 20.000FCP. Sous peine de forclusion, les demandes devront être déposées avant le 31 janvier. La présente demande doit être adressée à la

RECETTE DES IMPÔTS
BP 72 – 98713 PAPEETE
11, rue du Commandant Destremau

La DICP traite vos données personnelles afin de gérer et encaisser l'impôt et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.).

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuables (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).

